

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Du 11 mars 2026

Le onze mars deux mille vingt-six le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 04 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie DUBOIS

PRESENTS (12) : Anne-Marie DUBOIS, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Marie-Claire FAURE, Messieurs Pierric PAUL, Marcel DATIN, Mesdames Nicole MARMOLLE, Sylvette MESTRALLET, Bernadette GIRAUD, Mmes Patricia DESPESSE, Joëlle RIVOIRE, Sahra ISENMANN.

Absents ayant donné pouvoir (2) : M. Olivier de MONTGRAND, Mme Christine PRANEUF.

Absents (3) : Mmes CHAZAL Françoise, DELAMONTAGNE Françoise, Christine JARGEAT

Marcel DATIN est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 26 Février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

CCAS-2026-013 CCAS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Anne-Marie DUBOIS

Vu la délibération n°2023-033 du 14 septembre 2023 du conseil d'administration du CCAS, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget annexe du CCAS de la commune d'Etoile Sur Rhône ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe du CCAS de la commune d'Etoile Sur Rhône ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Mme Anne-Marie DUBOIS, présidente de séance, donne lecture des résultats définitifs 2025 du compte financier unique 2025 du budget du CCAS, arrêtés comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU CCAS
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 000.00€	63 180.00€	64 180.00€
	Recettes réalisées	500.00€	60 385.00€	60 885.00€
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 000.00€	63 180.00€	64 180.00€
	Dépenses réalisées	500.00€	59 851.38€	60 351.38€
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0€	533.62€	533.62€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0€	2 893.32€	2 893.32€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0€	3 426.94€	3 426.94€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0€	3 426.94€	3 426.94€

Après en avoir délibéré,

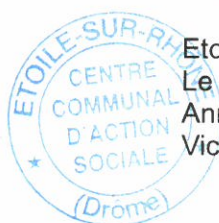
Le Conseil d'administration décide à l'unanimité (14 voix)

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS d'Etoile Sur Rhône, tel que présenté.

- **DE DONNER** pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Est annexée à la présente délibération la Note de présentation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.



Etoile-sur-Rhône

Le 03 mars 2026

Anne-Marie DUBOIS

Vice-Présidente